

Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an DEUX MIL VINGT ET UN, le CINQ JUILLET ; le conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 30 juin 2021, sous la présidence de M. HERANNEY François, Maire, pour une session ordinaire.

Présents : Mesdames Stéphanie ADAM, Agnès DJAMÉÏ DELILLE, Marie MORVAN, Séverine PIERRE, Béatrice VAUTHEROT et Géraldine VIENNET ; Messieurs Benjamin BARBIER, Philippe BONNOT, Yannick DÉBOUCHE, Thierry HENRY, François HERANNEY, Marc LAURENT, Mickaël MESNIER et Frédéric SIKORA.

Excusé : Monsieur Alain ROGGERO

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 17 mai 2021
- Décision modificative numéro 1 budget assainissement
- Travaux d'eau rue de la Chaille
- Immobilisation budget eau
- RIFSEEP agent technique
- Questions diverses :
 - Avenir boulangerie
 - Travaux forêt (plan de relance)
 - Organisation rentrée
 - Feuilles d'infos municipales
 - Step Lusans
 - Date de la prochaine séance du conseil municipal

Ouverture de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Monsieur Philippe BONNOT est désigné secrétaire de séance.

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent le compte-rendu de la séance du 17 mai 2021 avec
 14 voix pour
 0 voix contre
 0 Abstention

2021-26 : Décision modificative numéro 1 Budget Assainissement

Le maire expose au conseil municipal qu'une facture d'assainissement doit être annulée sur le budget 2020 pour être émise sur le budget 2021. Aucun budget n'a été prévu au compte 673, il est donc nécessaire de prévoir des crédits sur ce compte (annulation budget précédent).

La modification du budget est prévue ainsi :

Compte 6541 / 65	-200.00 €
Compte 673 / 67	+ 200.00 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident avec
 14 voix pour
 0 voix contre
 0 abstention

- ✓ De valider la décision modificative numéro 1

2021-27 : Travaux d'eau rue de la Chaille

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le projet d'amélioration du réseau eau rue de la Chaille inscrit au budget 2021 doit être validé.

Après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident avec :

14 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ De valider l'adoption de l'opération « amélioration réseau d'eau rue de la Chaille » pour un montant de travaux de 14 078.00 € HT réalisés par la SARL Urlacher.
- ✓ De s'engager à réaliser l'opération travaux d'eau selon les principes de la Charte Qualité des réseaux d'eau potable.
- ✓ De solliciter une aide financière du Département et de l'Agence de l'eau d'un montant approximatif de 3 520.00 € HT.
- ✓ D'accepter de prendre en charge le financement de la part résiduelle d'un montant approximatif de 10 560.00 € HT.

2021-28 : Immobilisation budget eau

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'immobilisation « Eau1 : transfert réseau » du budget annexe eau d'un montant de 288 463.72 € amortie à hauteur de 144 228.80 € a été intégré à tort au budget annexe eau depuis le budget principal. Il convient donc de réintégrer ce réseau au budget principal pour un montant net de 144 234.92 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire et, en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident avec

14 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'autoriser le Maire et le comptable à passer l'écriture non budgétaire de transfert :
Budget principal c/2158 dépense c/181 recette 144234.92 €
Budget eau c/181 recette c/2158 dépense 144234.92 €
- ✓ D'apurer la partie de l'immobilisation déjà amortie sur le budget annexe
Budget eau c/28158 dépense c/2158 recette 114228.80 €
- ✓ D'apurer la partie de l'immobilisation déjà amortie sur le budget principal
Budget principal c/193 dépense c/2158 recette 144234.92 €

2021-29 : RIFSEEP agent technique

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le conseil du précédent mandat a adopté à l'unanimité la mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Lors de cette adoption, il avait été décidé que, pour bénéficier du RIFSEEP, un agent contractuel devait avoir une ancienneté de 3 mois dans la collectivité.

Considérant que Hervé HUMBERT a accepté de venir dépanner la commune en signant un contrat à durée déterminé de 6 mois sur un poste permanent, le Maire propose que cet agent bénéficie du RIFSEEP dès le 1^{er} mois, et ainsi lui verser dès la paie de juin, l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui est versé à chaque agent mensuellement.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident avec

14 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ De faire bénéficier Monsieur Hervé HUMBERT du RIFSEEP à compter du 1^{er} mois de présence dans la collectivité.

Questions diverses

Avenir boulangerie

Franck souhaite arrêter son activité pour se faire opérer fin juillet, la commune peut aider afin que l'activité de boulangerie perdure :

- Aider le repreneur
- Rachat des murs et location à un potentiel repreneur.

Monsieur le Maire souhaite que le conseil municipal donne un avis de principe pour la poursuite des tractations avec le minotier et le propriétaire.

14 voix pour

0 voix contre

0 abstention

Travaux forêt (plan de relance)

L'Etat a mis en place un plan de relance pour les dégâts liés aux scolytes, le dossier est à déposer avant le 31 décembre 2021.

Les dépenses subventionnées sont l'achat de plants et plantations.

Une étude est à réaliser au préalable afin de définir les surfaces et les parcelles concernées par la demande de subvention.

Organisation rentrée

François abandonne une partie de ses fonctions à la rentrée, la date reste à définir.

Feuilles d'informations municipales

La feuille d'informations est présentée

Step Lusans

Présentation du plan d'exécution de la station d'épuration de Lusans

Lusans

Courrier département pour barrière de sécurité

Livret d'accueil

Présentation du livret d'accueil en cours de réalisation

Levée de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

RÉCAPITULATIF :

Délibérations :

2021-26 : Décision modificative numéro 1 budget assainissement
2021-27 : Travaux d'eau rue de la Chaille
2021-28 : Immobilisation budget eau

Sujets abordés :

06-22 : Avenir boulangerie
06-23 : Travaux forêt (plan de relance)
06-24 : Organisation rentrée
06-25 : Feuilles d'informations municipales
06-26 : Step Lusans
06-27 : Lusans
06-28 : Livret d'accueil